

COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 FEVRIER 2022
A 18H30 SALLE DE REUNION DE LA CCRAPC

Présent(e)s : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Jean-Marc JEANDEMANGE, Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Marc CHAVENT, Isabelle DELPLACE, Alain POIZAT.

Excusé(e)s : Dominique GABASIO, Jean-Michel GIROUX, Frédérique MOLLIE.

Ordre du jour de la séance

Intervention de Monsieur Mounir EL GHADOUANI de KPMG sur la prospective budgétaire

1. **Décisions à prendre par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation**
 - Aucune décision à prendre
2. **Points en débat ou d'information**
 - Inauguration de la ZAC les 20 et 21 mai 2022, présenté par Thierry DUPUIS,
 - ACI et EIJAA, présenté par Béatrice DE VECCHI,
 - Distribution des sacs jaunes, présenté par Fabienne CHARMETANT.
3. **Questions diverses**
4. **Projet d'ordre du jour du conseil communautaire du jeudi 17 février 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Varambon**

Intervention de Monsieur Mounir EL GHADOUANI de KPMG Expertise et Conseil sur la prospective budgétaire :

Afin d'équilibrer le budget de la CCRAPC, consolider le programme d'investissement et se projeter jusqu'en 2026, une prospective budgétaire était nécessaire et a été faite avec l'aide du cabinet KPMG.

L'analyse, annexée au compte-rendu, présente les points suivants :

- 1- Budget annexe zone,
- 2- Evolution des dépenses de fonctionnement,
- 3- Evolution des recettes de fonctionnement,
- 4- Programme d'investissement 2021-2026,
- 5- Financement du programme d'investissement,
- 6- Focus sur la dette,
- 7- Soldes intermédiaires de gestion.

L'objectif est qu'à l'horizon 2026, en fin de mandat, l'épargne nette de la collectivité soit d'environ 500k€, ce qui représenterait 4,8% des recettes réelles de fonctionnement. Ces hypothèses budgétaires correspondent à une tendance. Chaque année, il sera nécessaire d'arbitrer les investissements et faire évoluer la prospective. Surtout qu'en 2026, la CCRAPC aura de nouvelles compétences, notamment l'eau et l'assainissement.

I. Décisions à prendre par le bureau communautaire dans le cadre de sa délégation :

Aucune décision n'a été prise.

II. Points d'information et questions diverses :

INAUGURATION DE LA ZAC LES 20 ET 21 MAI 2022

La CCRAPC organise deux jours d'inauguration pour la ZAC Ecosphère :

- Le vendredi 20 mai pour les écoles : à ce jour, 5 écoles présentes (notamment Priay, Poncin, Neuville) dont 12 classes ainsi que 2 collèges. Pour cette journée, la SEMCODA a édité un livret « Sur la piste de l'œdicnème criard » qui permet de découvrir les écosystèmes de la zone. Cet espace est destiné à compenser les perturbations liées à l'installation de la zone d'activités et à préserver l'habitat de nombreuses espèces protégées. 500 livrets ont été distribués pour cette journée (1 par élève).
- Le samedi 21 mai : pour tous les habitants de la communauté de communes.

Seront présents pour ces journées, les différentes entreprises installées ainsi que l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (l'INRAP) qui présentera ses découvertes.

Les communes sont invitées à communiquer sur cet évènement et à prêter diverses installations (barnum, chaises, tables, sono, etc.). Un article sera publié dans le magazine de la CCRAPC et un document sera transmis aux communes.

Par ailleurs, la société SPI fera une présentation de l'entreprise et du nombre de postes à pourvoir à la salle des fêtes de Pont d'Ain le mardi 1^{er} mars. Il est demandé aux communes de diffuser l'information sur Panneau Pocket. Un communiqué de presse sera édité dans la Voix de l'Ain.

Pour information, la SEMCODA interviendra au Conseil Communautaire du jeudi 17 février pour expliquer l'état d'avancement de la ZAC Ecosphère.

- ***Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.***

ACI ET EIJAA

Béatrice DE VECCHI annonce que le Président a démissionné de l'Entreprise d'Insertion des Jeunes et Adultes de l'Ain. Trois personnes prennent le relais pour l'instant.

Pour rappel, l'ACI ne peut pas être facturée par une entreprise privée.

Peu de chantiers sont en cours, les communes sont invitées à transmettre leurs besoins avant que les missions des Espaces Verts ne soient trop importantes.

Pour information, la mission locale a été associée au projet de la ZAC Ecosphère.

- ***Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.***

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Tout d'abord, la commune de PRIAY évoque les problèmes des bacs de tri du verre. En effet, ils ne sont pas ramassés régulièrement, ce qui a posé problème pour cette fin d'année (les usagers ont déposé le verre à même le sol). Frédéric a rendez-vous avec le prestataire car effectivement il semble que les tournées ne sont pas faites complètement par le sous-traitant.

Concernant la distribution des sacs jaunes, malgré la communication faite, certains usagers veulent en récupérer plus que d'ordinaire, notamment à PRIAY. Les permanences ne sont pas forcément respectées. Les autres communes peuvent distribuer sans permanence. Les venues des usagers sont fluides.

Après une année de recul, il sera nécessaire de réorganiser la distribution des sacs jaunes, si possible en donner plus.

- ***Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.***

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

La conseillère numérique proposée aux communes coûterait 400€ par an pour 1 permanence par semaine et des animations d'ateliers en collaboration avec les associations.

- *Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.*

REGLEMENTATION AFFICHAGE PUBLIC

L'affichage des documents réglementaires type arrêtés, permis de construire, publications des bans, doivent être accessibles 24h/24h par tous les habitants. Pour l'instant, à Jujurieux, les documents sont affichés dans le hall d'entrée principal du bâtiment.

Une réflexion est faite pour la mutualisation de panneaux numériques. Le coût peut être assez élevé, environ 12 000€ sans la maintenance. Cependant, des subventions existent. Une étude sera donc demandée pour 6 communes intéressées.

- *Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.*

III. Projet d'ordre du jour du Conseil Communautaire du jeudi 17 février 2022 à 18h30 à la salle des fêtes de Varambon :

Les différents points à l'ordre du jour du prochain conseil sont évoqués, notamment le prix du portage de repas avec le nouveau marché à compter du 23 février.

Le déclassement d'un chemin de randonnée, « la cascade de la fourche », sur les communes de Cerdon et Boyeux, est également examinée. En effet, le chemin n'est plus sécurisé. Il est nécessaire dans un premier temps d'arrêter la promotion de cette boucle pour limiter les visites. Le futur recrutement du VTA travaillera sur les nouvelles conventions du PDIPR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le Président,

Le Président,

Thierry DUPUIS



- La prochaine séance du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 17 février 2022 à 18H30.
- La prochaine séance du Bureau Communautaire aura lieu le jeudi 10 mars à 18h30.